

MERCREDI 10 JUIN 2015

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 10 juin 2015 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENTS :

| | |
|----------------|------------------|
| Pierre Auclair | Marie-Ève Dardel |
| Harold Linton | Yan Montpetit |
| Wayne Conklin | |

EST ABSENTE : Nicole Blondin (pour des raisons motivées)

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Trente-neuf (39) contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2015 — séance régulière
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 13 mai 2015 — séance extraordinaire
4. Période de questions
5. Affaire en cours.
 - 5.1. Pour procéder à la pose d'un repère par la firme d'arpenteurs de Murray Maltais & associés dans le cadre du sentier Ipperciel.
6. Rapports.
 - 6.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de mai 2015.
 - 6.2. Rapport des dépôts de la secrétaire-trésorière adjointe.
 - 6.3. Rapports des inspecteurs municipaux
 - 6.3.1. Dépôt des travaux de voirie à faire en juin 2015.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de mai 2015.
 - 6.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de mai 2015.
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de mai 2015.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour un demander l'assistance aux pompiers de Namur pour le feu de la St-Jean.
 - 9.2. Pour les services d'animation musicale de Mme Mélanie Dardel pour la célébration de la St-Jean.
 - 9.3. Pour un appui à la Municipalité de Namur dans leur démarche pour obtenir un second défibrillateur.
 - 9.4. Pour un contrat de travail M Jerry Madden.
 - 9.5. Pour procéder à l'embauche de M Serge Proulx.
 - 9.6. Pour un contrat de travail à M André Lalonde.
 - 9.7. Pour l'achat d'un filtre de déferrisation pour l'eau du parc municipal.
 - 9.8. Pour un appui à la COOP de santé du Nord de la Petite-Nation dans le cadre de la PNR3.
 - 9.9. Pour permettre l'utilisation du parc municipal pour une fête familiale.
 - 9.10. Pour donner un mandat à la firme Horizon Multiressource

- 9.11. Pour le choix du soumissionnaire pour le gravier 0 ¾ MG20
9.12. Pour l'adoption et la transmission au Ministère des Transports de la reddition de compte pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau local (PAERL)
10. Période de questions
11. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

15-06-097 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

15-06-098 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2015 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 7 mai 2015, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-06-099 3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2015 — SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 13 mai 2015, séance extraordinaire l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents

5. AFFAIRE EN COURS

15-06-100 **5.1. POUR PROCÉDER À LA POSE D'UN REPÈRE PAR LA FIRME D'ARPENTEURS DE MURRAY MALTAIS & ASSOCIÉS DANS LE CADRE DU SENTIER IPPERCIEL.**

ATTENDU que le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) a donné son aval au projet de sentier pédestre sur les terres de la couronne dans le secteur Ipperciel;

ATTENDU que pour faire progresser le dossier, il est nécessaire de faire poser un repère par une firme d'arpenteur afin de bien délimiter et identifier les premières phases du projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité fasse appel au service de la firme d'arpenteur Murray Maltais et associés pour la pose de repère sur le terrain du gouvernement soit, en face de la Montée Major, pour un montant de 600 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport des activités du mois de mai 2015.

6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de mai 2015, des dépôts ont été effectués pour un montant de 66 354.42 \$ et nous avons des chèques postdatés pour 2015 d'une valeur de 111 773.55 \$

6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN JUIN 2015

Monsieur Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de juin 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MAI 2015

Monsieur Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectués pour le mois de mai 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de mai 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. FINANCES

15-06-101

7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE MAI 2015

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de mai 2015 d'une somme de 102.294.48 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

15-06-102

9.1. POUR UN DEMANDER L'ASSISTANCE AUX POMPIERS DE NAMUR POUR LE FEU DE LA ST-JEAN.

ATTENDU que le Conseil désire procéder au traditionnel feu de la St-Jean comme de par les années précédentes dans le cadre des célébrations de la Fête nationale qui se dérouleront au parc municipal le samedi 20 juin 2015;

ATTENDU que par souci de sécurité, il est important que le service de sécurité incendie puisse encadrer le feu de la St-Jean;

ATTENDU que la direction générale de Namur a été approchée à ce sujet et est d'accord à ce que les pompiers encadrent le feu de la St-Jean;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité fasse appel aux pompiers de Namur pour allumer, veiller à la sécurité et éteindre le feu dans le cadre des célébrations de la St-Jean qui se tiendront au parc municipal le 20 juin prochain, et ce, pour la somme convenue de 350 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-06-103

9.2. POUR LES SERVICES D'ANIMATION MUSICALE DE MME MÉLANIE DARDEL POUR LA CÉLÉBRATION DE LA ST-JEAN.

ATTENDU que le Conseil considère important qu'une animation musicale soit offerte dans le cadre des célébrations de la St-Jean au parc municipal le 20 juin prochain;

ATTENDU que des démarches ont été effectuées afin de trouver la formule la moins dispendieuse étant donné que la Municipalité ne possède pas de système de son;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau donne le mandat d'animation musicale pour les célébrations de la St-Jean du 20 juin à Mme Mélanie Dardel pour la somme de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Madame la conseillère Marie-Ève Dardel se retire pour le vote

15-06-104 9.3 POUR UN APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR DANS LEUR DÉMARCHE POUR OBTENIR UN SECOND DÉFIBRILLATEUR.

ATTENDU qu'une demande d'appui de la Municipalité de Namur nous a été acheminée afin de soutenir leur requête auprès de l'agence de santé de l'Outaouais;

ATTENDU que la Municipalité de Namur désire procéder à la demande d'un second défibrillateur pour leurs équipes de premier répondant auprès de l'agence de santé de l'Outaouais;

ATTENDU que le Conseil considère qu'il est important que les premiers répondants de Namur soient convenablement équipés pour desservir les quatre municipalités qu'elle couvre et croit que l'ajout d'un second défibrillateur est primordial en considérant que la population peut tripler au cours de la période estivale;

POUR CES MOTIFS:

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau appuie la municipalité de Namur dans sa démarche auprès de l'Agence de santé de l'Outaouais afin d'obtenir un deuxième défibrillateur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-06-105 9.4 POUR UN CONTRAT DE TRAVAIL À M JERRY MADDEN.

ATTENDU qu'un second chauffeur est nécessaire au cours de la période estivale pour opérer la machinerie de la voirie;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil procède à la réembauche de M Jerry Madden pour la saison estivale 2015 à titre d'employé à contrat.

ET QUE:

Le directeur général soit autorisé à préparer et signé le contrat de travail pour officialiser l'entente entre monsieur Jerry Madden et la Municipalité de Boileau

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-06-106 9.5 POUR PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE M SERGE PROULX.

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la Municipalité de se doter d'un employé additionnel, sur appel, pendant la période estivale pour effectuer divers travaux d'entretien et de voirie;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à la réembauche de Monsieur Serge Proulx, à titre d'homme à tout faire sur appel.

ET QUE :

Le directeur général soit autorisé à préparer et signer une convention d'embauche, précisant les modalités et conditions du travail entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-06-107 9.6 POUR PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE M ANDRÉ LALONDE.

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la Municipalité de se doter d'un second employé additionnel, sur appel, pendant la période estivale pour effectuer divers travaux d'entretien et de voirie;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil procède à la l'embauche de M André Lalonde pour la saison estivale 2015 à titre d'employé à tout faire.

ET QUE :

Le directeur général soit autorisé à préparer et signer la convention d'embauche pour officialiser l'entente entre M Lalonde et la Municipalité de Boileau.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-06-108 9.7 POUR L'ACHAT D'UN FILTRE DE DÉFERRISATION POUR L'EAU DU PARC MUNICIPAL.

ATTENDU qu'une problématique de soufre, de fer et de manganèse a été décelée dans l'eau du parc municipal;

ATTENDU que le consultant et spécialiste en analyse d'eau potable M Gilles Tremblay a procédé à une analyse des tests d'eau et effectué des recommandations pour régler le problème;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité suit les recommandations de M Gilles Tremblay et procède à l'achat d'un filtre de déferrisation auprès de la Cie. Apollon pour un montant de 1 595 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-06-109

9.8. POUR UN APPUI À LA COOP DE SANTÉ DU NORD DE LA PETITE-NATION DANS LE CADRE DE LA PNR3.

ATTENDU que la Municipalité soutient la coop de santé du nord et croit en la réalisation de sa mission;

ATTENDU que le projet de clinique de proximité va améliorer l'accessibilité au soin pour les résidents de Boileau;

ATTENDU que la Coop de santé du Nord désire présenter une demande dans le cadre de la PNR3

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau appuie la COOP de santé du Nord dans sa démarche pour obtenir une subvention dans le cadre de la PNR3.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-06-110

9.9. POUR PERMETTRE L'UTILISATION DU PARC MUNICIPAL POUR UNE FÊTE FAMILIALE.

ATTENDU qu'une demande de Madame Johanne Provost a été acheminée à la Municipalité afin de demander l'autorisation pour utiliser le parc municipal dans le cadre d'un 80^{ième} anniversaire

POUR CE MOTIF

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité autorise Mme Johanne Provost à utiliser le parc municipal pour la journée du 8 août 2015 aux conditions suivantes :

- Qu'il soit les seuls responsables de tout ramasser après l'évènement
- Que le parc soit aussi disponible pour d'autres citoyens

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-06-111 9.10. POUR DONNER UN MANDAT À LA FIRME HORIZON MULTIRESSOURCE.

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'aménagement de la descente publique du Lac-au-loup de manière à limiter l'apport de sédimentation au lac;

POUR CE MOTIF

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau fasse appel à la firme Horizon multiresource afin de présenter des plans et devis correctifs pour diminuer l'apport de sédiment à la descente publique du Lac-au-Loup.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-06-112 9.11. POUR LE CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE GRAVIER 0 3/4 MG20

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a mandaté le directeur général, pour entamer le processus d'appel d'offres pour l'achat d'approximativement 3 500 tonnes de gravier 0-3/4 de catégorie MG -20 par le biais de la résolution 15-04-070;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitations a été envoyé le 25 mai 2015 auprès d'entreprises susceptibles de fournir le gravier demandé;

ATTENDU qu'une ouverture publique et devant témoin des soumissions reçues à eu lieu le 3 juin 2015

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'achat d'approximativement 3 500 tonnes de gravier 0-3/4 de catégorie MG -20 au prix de 15, 86 \$ la tonne (incluant les taxes, les redevances et la livraison) auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit : l'entreprise Gilbert P. Miller

ET QUE :

Le directeur général, en la personne de Mathieu Dessureault, soit autorisé à signer les documents officialisant l'entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-06-113 9.12. POUR L'ADOPTION ET LA TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU LOCAL (PAERL)

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 203 006 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagné de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions des citoyens présents

15-06-114

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 22 :15

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 4 juin 2015, tenue de 19 :00 à 21 :30, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Wayne Conklin Marie-Ève Dardel

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.
